Image not found or type unknown

abus bouygues frais resiliation

Par **karine234**, le **05/06/2009** à **16:24**

Bonjour,
mon contrat de travail (c.a.e) c'est terminé en decembre. j'ai voulu rompre mon contrat chez bouygues telecom qui dans mon cas de figure ne devait pas me demandé de frais puisque Bouygues me l'avait bien confirmer . On ma demandé dans un premier temps un solde tout compte de 98,23€ que j'ai payé. ils ont voulu me remettre la ligne en marche et j'ai refusé. maintenant on me demande 337,28€ encore de solde de tout compte, que dois-je faire?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés